



Nicodème Anani Barrigah-Bénissan
Archevêque Métropolitain de Lomé

N°89/2021/NB

Lomé, le 16 mars 2021

Dispositions pastorales relatives à la Semaine Sainte

« Nous sommes toujours confrontés au drame de la pandémie COVID-19 qui a apporté de nombreux changements même dans la manière habituelle de célébrer la liturgie... C'est pourquoi l'Évêque... est appelé à prendre des décisions prudentes afin que les célébrations liturgiques se déroulent de manière fructueuse pour le peuple de Dieu et pour le bien des âmes qui lui sont confiées, dans le respect de la sauvegarde de la santé... ». (Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, 17 février 2021, mercredi des Cendres.)

Chers Pères, Frères et Sœurs de la Vie Consacrée,
Chers Frères et Sœurs en Christ,

A quelques jours de la commémoration de la solennité pascale qui nous ramène aux sources de notre foi chrétienne, je vous rejoins dans votre cheminement de conversion individuelle et communautaire pour vous communiquer quelques directives et orientations relatives aux célébrations de la Semaine Sainte.

1- Disposons-nous à célébrer Pâques avec un cœur nouveau

Le temps de combat spirituel que le Seigneur nous offre durant ces quarante jours de carême tire lentement vers sa fin. A l'heure où nous faisons le bilan des efforts entrepris pour revenir à Dieu d'un cœur sincère, j'invite tout un chacun à vivre ce moment comme une « mort à soi-même » pour une vie dans l'Esprit. En signe de conversion effective, je recommande en particulier une vie de prière plus authentique, de vérité dans nos rapports avec les autres, de justice, de réconciliation et de charité. Rejetons courageusement les œuvres des ténèbres pour vivre pleinement dans la lumière du Christ.

2- Continuons notre lutte contre la COVID 19

Au-delà de la polémique qui entoure la pandémie et le vaccin, je voudrais vous inviter à prendre au sérieux la maladie et à observer les mesures préconisées. Veillons à ce que les fidèles suivent les directives données surtout en ce qui concerne l'interdiction d'atroupements après les célébrations et le port de masque, même par les choristes.

3- Célébration de la Semaine Sainte

- **Le pèlerinage traditionnel à la paroisse Marie Theotokos d'Agoè-Nyive** n'aura pas lieu afin d'éviter les atroupements. Les paroisses organiseront une célébration pénitentielle à leur niveau. En outre, les JDJ sont reportées par le Pape François à la fête du Christ Roi, si les conditions le permettent.

- **Dimanche des Rameaux** : dans les paroisses ouvertes, on observera les dispositions communiquées l'année dernière. « *La commémoration de l'entrée du Seigneur à Jérusalem* » sera célébrée à l'intérieur des églises : à la Cathédrale, on utilisera la deuxième forme prévue par le Missel Romain ; dans les autres paroisses et chapelles, la troisième forme.

- **Les confessions du temps de Pâques** : elles peuvent se poursuivre en paroisse : dans « *un lieu aéré en dehors du confessionnal* » en adoptant une distance appropriée et en faisant usage de masques de protection.

- **Mercredi Saint** : *la Messe Chrismale* aura lieu à la paroisse **Marie Theotokos d'Agoè-Nyive** à 09h00. Tout le presbyterium y est attendu en ce jour qui est aussi celui de la rénovation des promesses sacerdotales.

- **Jeudi Saint** : le lavement des pieds, déjà facultatif, est omis. À la fin de la *Messe en Mémoire de la Cène du Seigneur*, on omet aussi la procession, et le Saint-Sacrement sera conservé dans le tabernacle.

- **Vendredi Saint** : le traditionnel *Chemin de Croix* se fera sur place dans l'église et non dans la cour ou à travers les quartiers. Si le nombre important des fidèles impose de le faire dans la cour de l'église, on évitera soigneusement les déplacements et attroupements. Dans la prière universelle, les prêtres veilleront à préparer une intention spéciale pour ceux qui se trouvent dans une situation de désarroi, pour les malades, les défunts (cf. *Missale Romanum*). La vénération de la Croix par un baiser sera limitée au célébrant seulement.

- **Samedi Saint** : *la Vigile Pascale* sera célébrée dans les églises ouvertes sans l'allumage et la bénédiction du feu ainsi que sans la procession habituelle. Par contre, le cierge pascal sera allumé et l'annonce de la Pâque (*Exsultet*) sera suivie de la liturgie de la Parole. Les baptêmes sont donc reportés à une date ultérieure. Pour la liturgie baptismale, seul le renouvellement des promesses baptismales sera maintenu (cf. *Missale Romanum*).

Dans les séminaires, les maisons de prêtres, les monastères et les communautés religieuses, on suivra les mêmes indications.

J'exhorte tous les fidèles à célébrer la confession pascale comme ultime préparation à la fête de la résurrection du Christ. Par ailleurs, je voudrais inviter tout un chacun à participer aux divers exercices spirituels que proposent les curés pour la préparation au grand mystère de Pâques.

L'utilisation des médias et réseaux sociaux nous a été d'un grand secours et a permis aux pasteurs d'offrir soutien et proximité à leurs communautés pendant la pandémie. Outre les résultats positifs. Je profite de l'occasion pour remercier et encourager tous ceux qui œuvrent dans les médias au niveau diocésain et national.

Un sincère merci aussi à vous tous, prêtres, consacrés et fidèles laïcs, pour votre réaction positive face à cette pandémie qui a rapidement évolué depuis l'année dernière. Les décisions prises n'ont pas toujours été faciles à accepter ; « *cependant, nous savons qu'elles ont été prises afin de garantir que les saints mystères soient célébrés de la manière la plus efficace possible pour nos communautés, tout en respectant le bien commun et la santé publique.* » (Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, 17 février 2021, mercredi des Cendres.)

Dans l'espérance d'une amélioration rapide de la situation sanitaire en vue de la reprise normale de nos activités pastorales, je vous assure de ma communion fraternelle.

NB : toutes ces célébrations se dérouleront dans le strict respect des mesures barrières, notamment, le lavage des mains, le port du masque de protection et la distance de sécurité.



+Mgr Nicodème A. Barrigah-Bénissan
Archevêque de Lomé